

## 5. Urbanisme – ADS – Contrat d'hébergement n°202000338 avec OPERIS – Avenant n°1 – Signature – Autorisation

### **Délibération B 2022-09-26-041**

#### **Rapport**

Rapporteur	M. NAVE
Nombre de conseillers en exercice	25
Nombre de conseillers présents	19
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	22

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Alain NAVE, Vice-Président en charge de l'Urbanisme.

Monsieur NAVE indique que, dans la suite de la précédente délibération, l'entreprise « OPERIS » est titulaire de marchés de prestations relatifs au service d'application du Droit des sols, Gestion du cadastre et de l'Urbanisme, dont notamment celui relatif à l'hébergement GNAU, pour un montant de 840.00 € HT/an (avec reconduction).

Il ressort la encore que l'évolution des besoins de la CCICV nécessite l'inclusion de la prestation suivante dans le ledit contrat : « AVIS-Pack sérénité GNAU AVIS », pour un montant de 375.00 € HT, soit +44.64 %, et qu'un avenant doit être passé à cette fin. Cet avenant, malgré un pourcentage important, porte sur un montant faible, basé sur un contrat également de faible montant.

Vu la délibération n°2020-09-14-053 en date du 14 septembre 2020 (portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au Bureau)

Vu l'article L. 1414-4 CGCT : « *Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. ...* », et que l'avis de la CAO est requis pour les procédures passées en procédures formalisées (et leur avenant de + 5% y afférant), ce qui n'est pas le cas du présent contrat et du présent avenant.

## Délibération

Après en avoir débattu, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant correspondant ;
- à inscrire les dépenses au compte 6156 du budget principal,
- à procéder à toute mesure nécessitant sa mise en œuvre.

Nombre de votants	22
Votes pour	22
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,  
Le Président de la Communauté,



Eric HERBET



Le secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER